

Taxe d'apprentissage 2021 (Salaires 2020)

Décret N°2019 - 1491 du 27 Décembre 2019 relatif au solde de la Taxe d'apprentissage 13% (ancien Hors Quota)

Votre entreprise

Coordonnées de votre entité
gestionnaire ou cabinet comptable :

SIRET :

Contact :

Tél :

Mail :@.....

Raison sociale :

Adresse du siège :

CP : Ville :

Modalité du calcul de votre taxe

- Masse Salariale 2020 = A
- Calcul de la Taxe d'apprentissage ($A \times 0.68\%$) = B
(Pour les entreprises d'Alsace Moselle ce taux est de 0.44%)
- Montant du solde de la taxe ($B \times 13\%$) = C

Versement à ARFAMSTA / FUTUROSUD pour IMSAT

(tout ou partie de C) = €

Affectation et paiement (avant le 1/06/2021)

ARFAMSTA

Organisme gestionnaire du CFA FUTUROSUD

N°UAI : 0133622S

Contact : Sabrina LALOYAUX

Tel : 06.25.64.86.61 / 04.96.11.56.40

Mail : s.laloyaux@futurosud.org

Modes de règlement :

Par chèque :

- à l'ordre de ARFAMSTA et envoyé à :
CFA FUTUROSUD – 7 rue de la république BP
51519 – 13471 Marseille Cedex 02

Par virement :

- Titulaire du compte : ARFAMSTA FUTUROSUD
- Domiciliation : CL MARSEILLE CARNOT 02835
- IBAN : FR41 3000 2028 3500 0007 1724 F12
- BIC : CRLYFRPP

A réception de votre règlement, un reçu vous sera adressé justifiant l'acquittement de votre taxe

A , le / /

Cachet et signature